REPUBLIQUE FRANCAISELIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de **SEINE ET MARNE** DEL2014_

0232

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **NOISIEL**

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS: M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 20h00 lors de l'examen du point n°6), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN (arrivé à 19h30 avant l'examen du point n°1), MME PELLICIOLI, M. TEBALDINI, M KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur CALAMITA

qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC (jusqu'au point n°5)

Monsieur DRAMÉ

qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI

Madame THIRON

qui a donné pouvoir à Monsieur TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Lydie DAGUILLANES

Arrivée de Monsieur ROSENMANN à 19h30 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour. Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h00 lors de l'examen du point n°6 de l'ordre du jour. Sortie de Madame DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour. Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour.

Point n° 1 : Installation d'un conseiller municipal et mise à jour du tableau du Conseil Municipal

REÇU EN PREFECTURE le 27/11/2014 DÉPARTEMENT

SEINE ET MARNE

COMMUNE:

Communes de 3 500 habitants et plus

ARRONDISSEMENT TORCY

NOISIEL

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal 33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	VACHEZ Daniel	03/10/1946	23 mars 2014	2297
Premier adjoint	M.	DIOGO Anasthasio	09/08/1958	23 mars 2014	2297
Deuxième adjoint	Mme	NATALE Pascale	25/06/1959	23 mars 2014	2297
Troisième adjoint	M.	SANCHEZ Gérard	26/09/1953	23 mars 2014	2297
Quatrième adjoint	Mme	DODOTE Annyck	09/04/1973	23 mars 2014	2297
Cinquième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	23 mars 2014	2297
Sixième adjoint	M.	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	23 mars 2014	2297
Septième adjoint	Mme	NAKACH Eve	24/11/1966	23 mars 2014	2297
Huitième adjoint	M.	TIENG Sithal	29/03/1949	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	MONIER Marie-Rose	24/01/1945	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	ROTOMBE Claudine	05/03/1946	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	DAGUILLANES Lydie	04/12/1946	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	BARDET Jean-Pierre	20/06/1948	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	COLLETTE Gisèle	30/04/1954	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	NYA NJIKÉ Pierre	07/11/1954	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	NEDJARI Madhia	17/11/1956	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04/03/1957	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	ROSENMANN Michel	09/08/1957	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	RATOUCHNIAK Patrick	27/11/1958	23 mars 2014	2297
Conseiller	М.	FONTAINE Alain	06/07/1961	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	BEAUMEL Nadia	04/01/1962	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	CAMARA NDONBELE Massogbe	07/09/1962	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	CALAMITA Stéphane	22/09/1964	23 mars 2014	2297
Conseiller	М.	BEAULIEU Lilian	15/08/1970	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	VICTOR Carline	14/09/1975	23 mars 2014	2297
Conseiller	M.	MAYOULOU NIAMBA Mieri	27/07/1979	23 mars 2014	2297
Conseiller	Mme	PELLICIOLI Patricia	15/01/1951	23 mars 2014	1309
Conseiller	M.	KAPLAN Alain	29/01/1951	23 mars 2014	1309

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

RECU EN PREFECTURE le 27/11/2014

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Conseiller	Mme	THIRON Fabienne	06/08/1973	23 mars 2014	1309
Conseiller	M.	TEBALDINI Pierre	04/09/1981	23 mars 2014	1309
Conseiller	M.	DRAMÉ Marcus	09/11/1984	23 mars 2014	1309
Conseiller	M.	KRZEWSKI Tadeusz	24/06/1949	28 mars 2014	1309
Conseiller	Mme	BOUHENNI Sonia	11/08/1980	24 novembre 2014	2297

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Noisiel, le 24 novembre 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-15 relatif à la démission du maire ou d'un adjoint,

VU les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant,

CONSIDÉRANT que par lettre du 03 novembre 2014 adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique MEYER, élu le 23 mars 2014 sur la liste « NOISIEL SOLIDAIRE » a présenté sa démission au Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que le Préfet de Seine-et-Marne a accepté cette démission le 05 novembre 2014,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la démission de Monsieur Dominique MEYER et de l'installation de Madame Sonia BOUHENNI née le 11 août 1980 domiciliée 3 allée des Noyers à Noisiel, dans ses fonctions de Conseiller municipal;

DIT que Madame Sonia BOUHENNI figure ainsi au 33^{ème} rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le Publié le 27 NOV, 2014 2 7 NOV. 2014